



CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO



25-26-27 OCTOBRE 2013

VOREY / ARZON



Moto Club de l'Emblavez





VOREY SUR ARZON - 26 et 27 Octobre 2013

LE REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO

PUBLICATION

Le Moto club de L'Emblavez (C1892) organise la **Finale du Championnat de France d'Enduro 2013**.
La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la F.F.M., à ses Règles techniques, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le Jury.
La manifestation aura lieu **les 25-26 et 27 Octobre 2013 à Vorey sur Arzon** .

ACCES

depuis Clermont Ferrand : A75 Sortie : LEMPDES SUR ALLAGNON - SORTIE n°20 puis nationale 102 puis départementale RD906
depuis Montpellier : A75__ Sortie : __LEMPDES SUR ALLAGNON - SORTIE n°20 puis nationale 102 puis départementale RD906
depuis Lyon : _A7 puis A47__ Sortie : __Givors -Saint Etienne - SORTIE n°3 puis nationale 88 puis départementale RD103.

Ville la plus Proche : Le Puy en Velay (43 - Hte Loire)

ORGANISATEUR

Nom (Club): Le Moto club de L'Emblavez (C1892)
Adresse : Les près d'Emblaves 43800 Lavoute sur Loire
N° tél.: 06-79-83-95-49
E-mail : davenduro@cegetel.net

ASSURANCE

Une assurance a été souscrite auprès de la Compagnie AMV

1. INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à : Engagements à l'année :

- 150 euros pour les pilotes Elites et Juniors,
- 135 euros pour les pilotes Nationaux.

Engagements épreuve par épreuve :

- 160 euros pour les pilotes Elites et Juniors,
- 145 euros pour les pilotes Nationaux.

Les droits seront majorés de :

- 30 euros pour les pilotes s'engageant dans les 30 jours précédant la manifestation.

En cas de désistement, les droits d'engagement seront remboursés :

Engagements à l'année :

- en totalité jusqu'à 30 jours avant l'épreuve,
- à 50 % à moins de 30 jours avant l'épreuve.

sur envoi impératif du formulaire prévu à cet effet accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi.

Engagement épreuve par épreuve :

- à 50 % jusqu'à 30 jours avant l'épreuve, sur envoi impératif du formulaire prévu à cet effet accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi, pas de remboursement à moins de 30 jours avant l'épreuve quelle que soit la cause du désistement.



2. CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu le vendredi de 13 h à 19 h pour toutes les catégories. Chaque machine doit être conforme aux dispositions légales de circulation routière en France. Elle doit également correspondre aux exigences du Code Sportif de la F.F.M., à ses Règles Techniques. Les parties intrinsèques seront marquées conformément à l'art. 8. Un contrôle de bruit sera effectué conformément aux Règlements Techniques.

Lors du contrôle administratif, le coureur devra présenter sa confirmation d'engagement, sa licence F.F.M. de coureur, (le BSR est obligatoire pour les pilotes entre 14 et 15 ans), son permis de conduire correspondant à la cylindrée de la moto, un certificat d'assurance (carte verte), la carte grise.

Pour le contrôle technique, la fiche technique remise lors des contrôles administratifs, la carte grise, ainsi que son casque

(seule la norme 05 est autorisée).

Après les contrôles administratifs, le pilote se verra remettre un transpondeur. Libre au pilote de louer ou d'acheter le support pour le transpondeur auprès du prestataire présent.

3. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ et les numéros seront en conformité avec le règlement du Championnat de France d'enduro. L'heure de départ sera communiquée lors des contrôles administratifs.

4. PARCOURS

PREMIER JOUR

Le parcours du premier jour sera de 3 tours pour les catégories Elite et Juniors et de 2 tours pour les autres catégories, sur un parcours de 75 km lequel inclura :

- nombre de contrôles horaires par tour : **2 CH avec ravitaillement situés à Vorey / Arzon.**
- nombre de test banderolé : 2
- nombre de test en ligne : 1

DEUXIEME JOUR

Le parcours du deuxième jour sera de 3 tours pour les catégories Elite et Juniors et de 2 tours pour les autres catégories,

sur un parcours de 75 km lequel inclura :

- nombre de contrôles horaires par tour : **2 CH avec ravitaillement situés à Vorey / Arzon.**
- nombre de test banderolé : 2
- nombre de test en ligne : 1

5. EVALUATION DES PERFORMANCES

Les pénalités doivent être conformes aux règlements du Championnat de France d'enduro.

6. BUREAU ET REUNIONS DU JURY

Le lieu du bureau de la course sera et celui-ci sera ouvert

Le Vendredi / Samedi et Dimanche au début et à la fin de la course.

Les réunions du Jury auront lieu à 18h30 (salle des aînés)

La première réunion du Jury aura lieu le vendredi à 19h00 à la Mairie (salle du conseil)

Le Président du Jury décidera des heures des réunions ultérieures du Jury.

7. PRIX

Des prix seront décernés conformément aux règlements du Championnat de France d'Enduro.

8. REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix aura lieu à la salle Polyvalente de Vorey sur Arzon à 17h30



9. OFFICIELS

Président du Jury : **PATRICK DAVID**
2ème Membre du Jury : **Louis LLAVALL**
3ème Membre du Jury : **Dumas Jean Christophe**

Licence FFM No : 007926
Licence FFM No : 015823
Licence FFM No : 142964

Commissaire Technique du Jury : **DEPOIT JEAN MICHEL**
Commissaire Technique Ligue : **NOEL FOURNIER**
Directeur de Course : **VINCENT RIGAUDIAS**

Licence FFM No : 008491
Licence FFM No : 010561
Licence FFM No : 020864

Secrétaire de la manifestation : David Grangé

Secrétaire du Jury : Mlle Uribes Claire

Président du club organisateur : **David Grangé**

Responsable du chronométrage et des classements : **Christian Marie**

Licence FFM N°:049240

Licence FFM N°:016498

10. PARC FERME

Après le contrôle technique les motos seront mie en parc fermé par le pilote qui devra équiper sa machine d'un système antivol (cf Article 10 page 394 du championnat de france d'enduro)

Visa Ligue Auvergne



Visa FFM



Visa Club (C1892)



05/10/13

LIGUE MOTOCYCLISTE
REGIONALE D'AUVERGNE



MC Emblavez
David GRANGE
EMBLAVES - 43800 SEVOTTE SUR LOIRE
01 47 83 95 49